



Programme de mise en défens du Vilpion et de ses affluents

Programme n°2

Compte-rendu des réunions de chantier 01 Mars 2017

• Lieu :	Hameau de la Correrie, commune de Bray-en-Th. à 9h30			
• Maître d'ouvrage :	• Maître d'œuvre :	• Entreprise :		
Syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques <i>(mise à disposition du Syndicat)</i>	Mascitti Nino S.A		
• Nom, Prénom :	• Organisme :	Présent	Absent	Excusé
LEFEBVRE Jean-Luc	Président du syndicat	✓		
DEBESSE Laurent	Vice-Président du syndicat	✓		
LE ROUX Patrice	Vice-Président du syndicat			✓
LECLERCQ Arnaud	Membres du bureau du syndicat	✓		
MOULIERE Pierre-Jacques				✓
FELZINGER Guillaume	Union des syndicats d'aménagement	✓		
MASCITTI Dominique	Entreprise Mascitti			✓
BARBIER Mickaël		✓		
HERBERT Pascal	Exploitant agricole	✓		
DUNTZE Martin	Fédération de Pêche et Milieux Aquatiques de l'Aisne			✓
MENVIELLE Erwan	Agence de l'Eau Seine-Normandie			✓
RAFFIN Vanessa	Communauté de communes Thiérache du Centre			✓

Ce second programme de mise en défens du Vilpion et de ses affluents a été confié, après appel d'offres, à l'entreprise Mascitti Nino S.A – (siège : Villers-Cotterêts / 02.)

- **SITUATION ACTUELLE :**

- Les travaux de mise en défens sont terminés sur la commune de Bray-en-Thiérache.
- Les travaux ont été arrêtés par le maître d'œuvre, en date du 24 février. Des reprises de terrassement sur un abreuvoir, secteur Voulpaix, devront être effectuées en période estivale (juillet/août).
- Les autres aménagements ont été vérifiés et validés, ce jour, en présence du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.

- **DETAILS DES TRAVAUX :**

- Les six pompes de prairies restantes ont été fixées sur les socles bois et mises en fonctionnement dans les pâtures suivantes :
 - Pâturé n°1 - D.Serent – commune de Voulpaix
 - Pâtures n°9 et 10 - I.Preux – commune de Gercy
 - Pâturé n°14 - D.Duval- commune de Saint-Gobert
- Chaque installation et mise en fonctionnement des pompes a été vérifiée et validée par les exploitants.

<u>Pâtures 11</u>	<u>Commune</u> : Gercy	<u>Aménagements réalisés</u> 1 abreuvoir rustique 1 075 ml de clôture électrique
<u>Exploitant</u> : E. FAUCHEUX	<u>Cours d'eau</u> : le Chertemps	

- L'abreuvoir rustique a été vérifié et réceptionné dans la pâture n°11.
- Le maître d'œuvre a veillé à la bonne installation de la clôture électrique, à sa fixation et à la solidité des isolateurs.
- Aucune remarque n'a été faite sur les installations réalisées dans cette pâture.
- La mise en fonctionnement de l'électrificateur et la pose des pancartes réglementées « clôture électrique » seront réalisés, en accord avec le propriétaire, avant la mise en pâture des animaux.



ABREUVOIR RUSTIQUE TERMINE



CLOTURE ELECTRIQUE LE LONG DU CHERTEMPS

Pâtures 12	<u>Commune</u> : Voulpaix	<u>Aménagements réalisés</u>
<u>Exploitant</u> : D.SERENT	<u>Cours d'eau</u> : affluent du Beurepaire	1 abreuvoir rustique 445 ml de clôtures (4 fils)

- Les clôtures avaient été validées lors de la réunion de chantier du 12 janvier 2017. Sur demande du maître d'œuvre, une jambe de force permettant de renforcer un poteau de coin a été ajoutée.
- Les lisses horizontales ont été fixées sur l'abreuvoir rustique. Des crampons de fixation ont été oubliés sur la jonction barbelés/lisses bois. Ils seront ajoutés dans les jours à venir par le chef d'équipe.



[ABREUVOIR RUSTIQUE VALIDE](#)



[JAMBE DE FORCE AJOUTEE POUR RENFORCER LA CLOTURE](#)

Pâtures 13	<u>Commune</u> : Voulpaix	<u>Aménagements réalisés</u>
<u>Exploitant</u> : T.FAVRESSE	<u>Cours d'eau</u> : affluent du Beurepaire	1 abreuvoir rustique 1 passage à gué 875 ml de clôtures (4 fils)

- Tout comme dans la pâture n°12, les linéaires de clôtures ont été vérifiés et validés lors de la réunion du 12/01/17. Seule la pose des lisses horizontales sur l'abreuvoir rustique devaient être actées par le maître d'œuvre. Aucune remarque complémentaire n'a été relevée sur cet aménagement.



[ABREUVOIR RUSTIQUE SUR UN AFFLUENT DU BEUREPAIRE](#)



Pâtures 18	<u>Commune</u> : Bray-en-Thiérache	<u>Aménagements réalisés</u> 1 abreuvoir rustique 85 ml de clôtures (4 fils)
<u>Exploitant</u> : P. HERBERT	<u>Cours d'eau</u> : ru du Ponceau	

- La dernière zone de pâture est terminée à hauteur du hameau de la Corrierie.
- L'abreuvoir rustique a été réalisé selon les consignes du maître d'œuvre et le respect du cahier des charges.
- La clôture a permis de mettre en défens tout un secteur humide. Cette protection va ainsi permettre à la végétation de se développer et de stabiliser cette zone, initialement impactée par le piétinement des animaux.
- Le chenal central du ruisseau a été faucardé manuellement permettant ainsi de restaurer les écoulements et de décolmater le fond du cours d'eau. Un écoulement permanent et vif de la rivière limite le dépôt des sédiments et améliore la qualité du milieu (phénomène d'autocurage).



PHOTOGRAPHIES AVANT ET APRES REALISATION D'UN ABREUVOIR RUSTIQUE ET POSE DE CLOTURE

• REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Sur les secteurs nécessitant des reprises, les exploitants seront prévenus au moins 48h avant par le chef d'équipe. Une réunion de chantier sera prévue au mois de juillet/août pour valider les derniers travaux de terrassement sur les abreuvoirs.

• REUNIONS DE CHANTIER

- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux de mise en défens, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :

M. MASCITTI Dominique – entreprise Mascitti..... 06.12.43.28.43

M. FELZINGER Guillaume – Union des syndicats 03.23.20.36.74

• FINANCEMENTS :

- La réalisation de ces travaux est possible grâce au soutien financier de :



Le service technique,